



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vézeronce-Curtin, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de M. Maurice BELANTAN, Maire.

Madame Estelle BEAUD est nommée Secrétaire de séance, en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

Etaient Présents :

Mesdames Estelle Beaud, Céline Balme, Eliane Buyat, Isabelle Courtial, Dominique Désamy, Audrey Garnier, Patricia Moine, Marie-Aline Ryo.
Messieurs Guillaume Arru-Gallart, Jean Belantan, Maurice Belantan, André Chabert, Jean-Marc Guillet, Gérald Reveyrand, Olivier Salmon, Aimé Vuailat.

Etaient absents (excusés) :

Madame Christine Némoz, donne pouvoir à Monsieur Maurice Belantan,
Monsieur Olivier Ramirez, donne pouvoir à Madame Dominique Désamy,
Monsieur Gérard Chaboud-Grilé.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice :

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/06/2023

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/04/2023,
2. Décision du Maire dans le cadre de travaux,
3. Cession foncière « rue de l'an 524 »,
4. Contrat de maintenance du panneau d'affichage,
5. Délibération pour la signature du bail emphytéotique avec Vez'park,
6. Délibération pour des heures complémentaires d'agents,
7. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter deux dossiers à l'ordre du jour :

- Contrat d'assurance dommages-ouvrage dans le cadre de la réhabilitation et rénovation de la mairie.
- Devis pour des relevés topographiques de la rue du Cholard et de la rue du Gilin.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents de rajouter ces deux dossiers.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. DECISION DU MAIRE DANS LE CADRE DE TRAVAUX :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de travaux réalisés :

- Le toit du restaurant l'Esprit bistrot par l'entreprise GMV INDUSTRIE pour un coût de 37 200 € TTC, conformément au devis passé en conseil municipal.

Un rendez-vous est aussi programmé avec l'entreprise DURAND Didier pour un devis de peinture sur la façade de l'Esprit Bistrot.

- Transplantation de l'arbre (un Ginkgo biloba) et des buis pour permettre les travaux de rénovation et d'extension de la mairie, travaux réalisés par les entreprises BEAUD TP pour un coût de 2 664 € TTC et BONNAIRE JARDIN CULTURE pour un coût de 2 212,50 € TTC.

3. CESSION FONCIERE « RUE DE L'AN 524 » :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la proposition d'acquisition d'un terrain à détacher de deux parcelles A 593 et A 600, rue de l'an 524 à Vézeronce-Curtin qui représentent une superficie de 525 m², par la société OXYANE pour y aménager la bascule du silo.

La proposition était fixée à 5 € par m², les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la société OXYANE.

Après discussion, le conseil municipal propose de faire une contre-proposition soit un forfait à 5 000 €, celle-ci sera envoyée à la société OXYANE.

Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette vente.

4. CONTRAT DE MAINTENANCE DU PANNEAU D'AFFICHAGE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du contrat de maintenance préventive et curative d'hébergement web et d'abonnement data de la société ORIGINAL TECH FRANCE pour le panneau lumineux d'affichage municipal.

Le contrat est d'une durée de 3 ans à compter du 03/06/2023, avec une annuité de maintenance de 2 520 € HT et une annuité d'abonnement DATA de 300 € HT.

Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

5. DELIBERATION POUR LA SIGNATURE DU BAIL EMPHYTHEOTIQUE AVEC VEZ'PARK :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du besoin de rédiger un bail emphytéotique avec Vez'park sur les terrains où se trouvent les daims. Suite aux questions et aux différents sur les surfaces, les numéros de parcelles concernées et les différents zonages au PLU, Monsieur le Maire décide de retirer le dossier et de le reporter à un prochain conseil municipal.

Délibération reportée au prochain conseil municipal.

6. DELIBERATION POUR DES HEURES COMPLEMENTAIRES D'UN AGENT :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Emilie GARIN effectue les remplacements du personnel communal. Il conviendra de rémunérer Madame Emilie GARIN à temps complet jusqu'au 31/12/2023, agent non titulaire selon le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour ces remplacements et autorise Monsieur le Maire à mandater la dépense.

7. CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance dommages-ouvrage dans le cadre de la réhabilitation et rénovation de la mairie. La proposition de GROUPAMA assurance pour une formule garantie légale dommages ouvrage est de 8 259,67 € TTC (soit 0,63% du coût prévisionnel de construction fixé à 1 311 059 € TTC).

Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

8. RELEVES TOPOGRAPHIQUES « RUE DU CHOLARD ET RUE DU GILIN » :

Monsieur Olivier Salmon informe le conseil municipal du besoin d'effectuer des relevés topographiques de la rue du Cholard et de la rue du Gilin suite à l'étude lancée sur l'aménagement de la circulation et la voirie, plus les réseaux d'eaux et déversements. Plusieurs devis ont été demandés, le moins-disant est celui d'ELLIPSE Géomètres-experts ; les 2 devis d'ELLIPSE Géomètres-experts sont donc présentés :

- Plan topographique du corps de la rue du Cholard et de la rue du Stade (environ 940ml) = 5 752,80 € TTC
- Plan topographique du corps de la rue du Gilin et le chemin de Crevaillères (environ 730ml) = 4 467,60 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les devis d'ELLIPSE pour la réalisation des plans topographiques.

9. QUESTIONS DIVERSES :

- Compte-rendu de la commission urbanisme du 11/05/2023, les dossiers suivants ont été étudiés : 5 déclarations préalables, 3 permis de construire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un recours gracieux a été déposé portant sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

- Monsieur Jean BELANTAN rappelle que le Comité des fêtes organise la fête de la musique le 21 juin 2023 (un arrêté du maire sera fait pour fermer la circulation rue des Vieux métiers).

Le feu d'artifice sera organisé le 8 juillet 2023 au Stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Maurice BELANTAN,



La secrétaire de séance,
Estelle BEAUD,

